

Questions orales

J'ai également mentionné au député que, grâce à des contacts que nous avons aux États-Unis, nous sommes informés à titre confidentiel des problèmes précis que posent certains produits chimiques.

ON DEMANDE UNE RÉVISION DES MÉTHODES DE MISE À L'ESSAI

M. Simon de Jong (Regina-Est): Madame le Président, je comprends ce que dit le ministre, mais elle n'ignore pas qu'une citoyenne d'Oakville a failli perdre la vie à cause des effets secondaires du médicament qu'elle prenait, alors que la compagnie Upjohn des États-Unis en connaissait la gravité cinq ou six ans avant que nous l'apprenions, au Canada. Il a fallu cinq ou six ans avant que l'information nous parvienne des États-Unis. Le ministre doit certainement admettre qu'il est grand temps de réévaluer toute la méthode utilisée pour la mise à l'essai des produits chimiques et leur enregistrement au Canada. Accepte-t-elle au moins de réexaminer cette question.

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, la cause relative au Ceindamycin, médicament de la compagnie Upjohn qui a failli coûter la vie à la malade dont parle le député, remonte à au moins 12 ans. Toutes les données pertinentes ont été exposées dans une lettre au député. Depuis, le procédé de mise à l'essai a subi des modifications. Je croyais l'avoir déjà expliqué.

Deux difficultés demeurent. Le député voudrait que tous les produits chimiques soient complètement évalués avant de pénétrer sur le marché. Aucun pays ne le fait. J'ai souvent expliqué au député que je doutais qu'on ait trouvé, ailleurs, la solution à ce problème. D'autre part le député insiste fortement, comme plusieurs d'entre nous, pour qu'on mette à exécution un projet qui intéresse vivement le Canada et, plus particulièrement sans doute, les provinces de l'Ouest, c'est-à-dire l'implantation au Canada d'au moins un centre d'études toxicologiques. Nous serions très heureux de la réalisation de ce projet mais, entre-temps, les méthodes canadiennes assurent dans toute la mesure du possible la sécurité des produits mis en vente au Canada.

* * *

L'AGRICULTURE

L'INCIDENCE DES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS—ON DEMANDE DE MODIFIER L'OBLIGATION POUR L'EXPANSION DE LA PETITE ENTREPRISE

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Madame le Président, je voudrais poser ma question au ministre des Finances. Hier, à la Chambre, en répondant au député de Halton, le ministre a déclaré que, grâce aux changements apportés à l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise, on avait injecté 100 millions de dollars en prêts dans le secteur agricole. Il en a informé la Fédération canadienne de l'agriculture, laquelle lui a signalé que le service de la dette des agriculteurs avait à lui seul augmenté de 1.25 milliard de dollars entre 1978 et 1981.

Puisque les 100 millions de dollars représentent 8 p. 100 de l'accroissement des intérêts agricoles sur trois ans et moins de 5 p. 100 de tous les intérêts que payent les agriculteurs, le

ministre est-il prêt à modifier l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise afin de pouvoir parler d'une somme qui ne serait vraiment pas «négligeable» quand il s'adresse aux agriculteurs, plutôt que de leur offrir moins de 5 p. 100 du coût de leurs intérêts en guise d'aide?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, de toute évidence, le député a mal saisi l'objectif que visait l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise lorsqu'elle a été instaurée par le député de Saint-Jean-Ouest. Il n'a jamais été question de l'objectif que le député semble vouloir lui prêter maintenant. Comme lui, je suis cependant conscient de l'embarras dans lequel les taux d'intérêt élevés plongent une bonne partie des agriculteurs canadiens. Tous sont touchés, bien sûr, mais certains le sont plus durement, et c'est pour améliorer le sort de ces derniers que nous avons modifié l'obligation et inscrit dans le dernier budget une disposition permettant à la Société du crédit agricole d'accorder des prêts à taux réduit. Les délégués de la Fédération canadienne de l'agriculture, lors de notre entretien de la semaine dernière, m'ont fait des propositions que je me suis engagé à soulever à la lumière des problèmes dont ils m'ont fait part.

LE POUVOIR D'EMPRUNT DE LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Madame le Président, c'est au ministre de l'Agriculture que je pose ma question supplémentaire. Dans le même document, la Fédération canadienne de l'agriculture remarque que la proportion des prêts à long terme de la Société du crédit agricole a baissé, passant de 70 p. 100 à moins de 20 p. 100. Étant donné le pouvoir d'emprunt que la Société du crédit agricole a obtenu récemment, et étant donné l'indifférence et l'incompréhension totales du ministre des Finances, le ministre de l'Agriculture pourrait-il expliquer à la Chambre comment il entend utiliser le nouveau pouvoir d'emprunt de la Société pour prêter aux agriculteurs à 10 p. 100, le taux d'intérêt le plus élevé que, de l'avis de la Fédération, les agriculteurs sont capables de payer dans les conditions extrêmement rigoureuses que le ministre des Finances leur impose actuellement?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, j'ai reçu en compagnie de plusieurs de mes collègues du cabinet des représentants de la Fédération canadienne de l'agriculture qui nous ont adressé des instances; à cette occasion, je leur ai dit, comme je le dis maintenant au député, que même si nous accordions des prêts à 10 p. 100 à certains agriculteurs, la situation demeurerait absolument sans espoir pour certaines de leurs activités. Il nous faut par exemple de meilleurs programmes de commercialisation. Nous progressons aussi rapidement que possible dans le cas de la Société du crédit agricole. Je m'étonne que le député se fasse tant de souci à ce sujet, car la Chambre était saisie du bill depuis deux semaines lorsque le timbre s'est mis à sonner, et il n'a rien fait pour l'arrêter. Nous nous trouvons ainsi dans l'impossibilité d'étudier le bill.

Des voix: Oh, oh!